



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 21 octobre 2022/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Corps professoral

Mmes D. Forster, K. Lempen

MM. M. Sassòli, B. Sträuli, M. Hottelier

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué (présidente), MM. J. Arber, F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes C. Tairraz, L. André (vice-présidente), A. Torbey

Corps du personnel administratif et technique

Mme C. Peiry Krahenbühl

Assistent avec voix consultative

Mmes C. Gidari Wassmer, conseillère académique, B. Bertossa, conseillère académique, Y. Osta, conseillère académique, A. Leuba, doyenne, M. D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Mmes C. Kaddous, M.-L. Papaux van Delden, S. Taboada Barreiro

MM. G. P. Romano, M. Marchal

Invité-e-s

/

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

1. Adoption du relevé de décisions du 18 mai 2022 :

Le Conseil participatif approuve le relevé de décisions (12 voix favorables, 0 non et 1 abstention).

2. Organisation du décanat :

La doyenne, la prof A. Leuba, présente brièvement l'organisation du nouveau décanat et la répartition des dicastères. Elle précise que de nombreuses décisions pourront être prises par les vice-doyen-nes, ceci par délégation formelle de la doyenne et toujours en conformité des règlements applicables.

Trois dicastères :

Enseignement (prof. R. Bahar) : le prof. Bahar pourra prendre de nombreuses décisions par délégation de la doyenne (par exemple les décisions sur opposition), ceci toujours en conformité des règlements applicables.

Les orientations à développer dans le domaine de l'enseignement qui sont envisagées à ce stade de la réflexion du décanat, sont notamment les suivantes :

→ une réflexion approfondie sur les programmes de Bachelor 2 et Master avec, en ligne de mire, l'idée de comment mieux transmettre un savoir, notamment pratique (aptitude à la négociation, etc.), aux futur-es juristes ;

→ la réforme de Bologne remontant déjà à plusieurs années (2005-2006), il semble utile, voire nécessaire de mener une nouvelle réflexion approfondie sur les Masters s'agissant notamment du contenu des enseignements.

Partenariats institutionnalisés (prof. A. Keller) : le prof. Keller commencera par établir un état des lieux des partenariats existants (ADH, IHEID, etc.) puis, sur cette base, examinera les synergies et/ou les développements envisageables.

Affaires internationales (prof. M. Hertig Randall) : les collaborations devront être renforcées en particulier pour favoriser les échanges d'étudiant-es mais aussi d'enseignant-es ; il est envisagé également d'examiner l'hypothèse de la création d'un ou plusieurs Masters conjoints.

3. Information de la doyenne :

- La prof. L. Boisson de Chazournes vient d'être nommée au Collège de France ; elle a été élue pour une chaire annuelle, pour l'année 2022-2023, intitulée « Chaire Avenir Commun Durable » ;

- La prof. A. Darbellay Suso a démissionné de la Faculté avec effet au 31.1.2023 ; elle vient en effet d'être nommée, sur concours, professeure assistante à la Faculté de droit de l'Université de Zürich ;

- La Faculté va accueillir pendant trois semaines, du 10 au 31 octobre, le prof. H. Smith dans le cadre de l'accord de collaboration que la Faculté a signé avec la Harvard Law School ; le prof. J. de Werra se charge de coordonner cet accueil sur le plan scientifique, différents collègues dont lui-même mais aussi les prof. Alexandre Flückiger, Doris Forster et Luc Thévenoz mettant sur pied quelques manifestations scientifiques à cette occasion. Le séjour du prof. Smith est aussi un événement stratégique important dans la mesure où ce sera la première fois que la Faculté accueillera un prof. de Harvard. Il est prévu l'organisation de trois manifestations scientifiques durant son séjour auxquelles les membres du corps enseignant seront invité-es.

- Projet « Quai des Vernets » : le Rectorat avait approché la Faculté de droit ainsi que la GSEM avant l'été avec un projet de déménagement potentiel de la Faculté sur un autre site (bâtiment encore à construire, au coin en face à la fois du parking de la patinoire des Vernets et de la Société Rolex). Un important travail de chiffrage a été réalisé respectivement par Mme C. Peiry pour ce qui a trait aux besoins en salles d'enseignement et par l'administrateur D. A. Gfeller pour les besoins en bureaux, ce qui a permis de préciser avant l'été nos exigences au Rectorat dans la perspective éventuelle de ce déménagement. Toutefois, dans l'intervalle, le projet est entré dans une phase plus incertaine du fait que les négociations entre les parties, dont le Rectorat du côté de l'UniGe, deviennent plus délicates, les deux parties n'arrivant pas tout à fait à s'entendre sur certaines modalités du contrat envisagé.
- Trois procédures de nomination sont actuellement en cours (Droits réels, droit public suisse, et droit de l'art). La seconde séance comprenant les leçons d'essai, s'agissant de la procédure pour le poste en droits réels, est prévue le vendredi 18 novembre en salle MR290 à 10h15 dans le cadre du cours de droit de la personnalité dispensé normalement par la professeure M.-L. Papaux Van Delden. Toutes les personnes qui souhaitent y assister sont cordialement invitées, en particulier les étudiant-es.
- Sur la base d'un document statistique (annexé au présent relevé de décisions) qui est partagé à l'écran avec les participant-es, la doyenne présente - s'agissant des examens - les statistiques des taux de participation et des taux de réussite par examen, mis en perspective avant, durant et après la période Covid.
- La Faculté s'est dotée d'un compte LinkedIn sur lequel ont déjà été notamment publiées les annonces des trois postes de professeur-es mis au concours actuellement. Se pose toutefois la question de savoir quel type d'information la Faculté souhaite faire paraître sur LinkedIn, mais aussi des liens entre ce compte et le site web de la Faculté, voire avec les autres supports de communication. Il est proposé de mettre sur pied un groupe de réflexion «Communication», dont la composition doit encore être finalisée, et qui réfléchira à cette problématique. Le prof. J. de Werra a d'ores et déjà accepté de faire partie de ce groupe, ainsi que la prof. G. Neri Castracane, M. Celian Hirsch, assistant, Mme S. Taboada, adjointe au décanat et la webmaster de la Faculté Mme V. Le Thanh. La doyenne, la prof. A. Leuba ajoute que le groupe serait ravi qu'un/une étudiant-e en fasse partie.
- Le secrétariat des étudiant-es de la Faculté vit un moment extrêmement difficile du fait d'un effectif temporairement réduit à cause d'un arrêt partiel pour cause d'accident, d'un poste vacant à 80% en cours de recrutement, et d'un congé pour cause d'un décès familial. Il est demandé au corps enseignant ainsi qu'aux étudiant-es de faire preuve de bienveillance et de patience si les délais de réponse du secrétariat des étudiant-es à l'une ou l'autre demande devaient être plus longs que d'habitude.
- Registre des liens d'intérêt (RLI) : le Rectorat vient de relancer les membres du personnel n'ayant pas encore déclaré leurs liens d'intérêt. Il convient de prendre soin de bien effectuer cette déclaration car à partir du 1^{er} octobre ces informations seront ouvertes en consultation au public.
- La doyenne, la prof. A. Leuba, rappelle que la motion déposée lors de la séance du CPF du 23 mars 2022 par le CER « Amélioration de la représentativité du corps des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche au sein de commissions facultaires permanentes » sous le régime de l'ancien décanat est en cours de réflexion et que le nouveau décanat, qui a pris ses fonctions le 15 juillet 2022, n'a pas eu le temps d'avancer sur ce projet. La doyenne reviendra auprès du CER avant la prochaine séance du CPF.

4. Plan d'études 2022-2023 : modifications

Les conseillères académiques, C. Gidari Wassmer et B. Bertossa, présentent les modifications sur la base du document figurant en annexe à l'ordre du jour. Elles annoncent par ailleurs que la durée de certains examens passera de 2h à 1h (un astérisque figure dans ce sens dans le Plan d'études en face des examens concernés).

Le Conseil participatif approuve le Plan d'études 2022-2023 (12 voix favorables, 1 non et 1 abstention).

5. Soutenances de thèses

La doyenne, la prof. A. Leuba, souhaite diffuser le plus largement possible les soutenances de thèse et nous informe qu'elles seront annoncées sur LinkedIn. Elle nous énumère les prochaines soutenances de thèses.

6. Divers et communications

La doyenne signale la tenue d'un colloque en l'honneur des 150 ans de la Caisse publique de prêts sur gages, qui est organisé par notre Faculté et le conseil d'administration de cette caisse. Il se déroulera le 11 novembre 2022 de 15h à 17h30. Les prof. B. Foëx., L. Thévenoz ainsi que M. Arnaud Campi, chargé d'enseignement, font partie des intervenants.

Mme C. Tairraz, du corps des étudiant-es, a relevé qu'un certain nombre d'erreurs de notation avait entaché les résultats de certains des examens lors de la dernière session. Les quelques professeur-e concerné-es ont procédé à leur manière pour rectifier les notes. Mme L. André, du corps des étudiant-es ajoute qu'ils/elles ont reçu leur PV de notes par la poste, et ce n'est que 3 semaines plus tard, que les étudiant-es concerné-es ont été informé-es que la note était erronée. Le corps des étudiant-es demande si des mesures ont été ou seront prises, pour que cela ne se reproduise plus. Mme B. Bertossa explique que la Faculté a pris des dispositions, qu'un groupe de réflexion a été créé et que les mesures nécessaires ont été prises. Mme M. Baqué, du corps des collaborateur-trices de l'enseignement et de la recherche, confirme que les mesures ont été prises et mises en place.

La séance est levée à 16h12.